

L'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE AU PARLEMENT

Andrée FRANCOEUR, Montréal

Nous apprenions en février dernier que le cabinet ministériel fédéral avait enfin approuvé une loi prévoyant l'interprétation simultanée des discours prononcés à la Chambre des Communes. Il s'agit là d'une grande nouveauté pour les milieux intéressés qui l'attendaient en fait depuis six ou sept ans. Une telle innovation sur la colline parlementaire ne s'est pas concrétisée brusquement : elle est plutôt l'aboutissement d'une série de démarches et de résolutions que nous tenterons d'exposer ici brièvement.

Les organisations canadiennes ont commencé à prendre conscience des avantages de l'interprétation simultanée en 1953, date à laquelle la *Chambre de commerce des jeunes du Canada* inaugura son propre équipement mobile lors de son congrès annuel.⁽¹⁾ En effet, peu de temps après, la Jeune Chambre se voyait sollicitée par différents organismes nationaux et provinciaux qui désiraient faire l'essai de ses appareils. Il faut admettre que ces expériences se révélèrent concluantes, puisque ces mêmes organismes continuent toujours aujourd'hui à faire appel aux services d'interprétation. Au même moment, d'autres mouvements décidèrent d'aller encore plus loin dans ce domaine; lors de la fusion du *Congrès des métiers et du travail du Canada* et du *Congrès canadien du travail* (organisme qui devait par la suite prendre le nom de *Congrès du travail du Canada*), qui eut lieu à Toronto en avril 1956, les délégués adoptèrent une résolution par laquelle tous les congrès syndicaux auraient recours à l'interprétation simultanée. C'est alors que la *Fédération des travailleurs du Québec* décida d'acheter un équipement mobile qu'elle loue maintenant à tous les syndicats. Enfin, il faut noter une recrudescence des organismes internationaux dont les congrès se tiennent maintenant au Canada et plus particulièrement à Montréal, qui est ainsi appelé à devenir un centre de conférences. Pour illustrer ce fait, mentionnons le *Congrès international de gynécologie* qui aura lieu dans la métropole en juin prochain, ainsi que le *Congrès international de photographie corpusculaire*, qui tiendra ses assises à l'Université de Montréal en août et septembre prochains.

De leur côté, certains députés fédéraux commençaient à se rendre compte de l'utilité d'un pareil système pour la bonne conduite des débats à Ottawa, mais comme l'unanimité n'était pas encore faite sur ce point, on en resta au stade des propositions préliminaires, qui eurent au moins pour effet d'indiquer la voie dans laquelle le Parlement voulait s'engager. C'est ainsi que Monsieur J.-Eugène Lefrançois, alors député libéral du comté de Montréal-Laurier, déclarait en 1952, dans un discours sur l'Adresse en réponse au discours du Trône :

¹ Cf. Francoeur, A. & J.-P. Vinay, "L'interprétation au Canada depuis 1946", *Journal des Traducteurs* (Montréal) 1.5 (1956) : 125-127.

"En guise de conclusion, permettez-moi d'exprimer l'espoir que le Gouvernement, après nous avoir donné un système d'amplification aussi perfectionné, pourra nous munir d'un système d'interprétation simultanée qui permettra à tous les députés d'entendre les débats dans leur langue maternelle, quelle que soit la langue utilisée par l'orateur. Je suis convaincu qu'une telle innovation favoriserait une plus grande compréhension de la part de tous les Membres de la Chambre".(2)

Une telle déclaration de principe n'eut pas d'autre conséquence directe que de faire réfléchir la députation pendant quatre ans, jusqu'au moment où diverses associations se mirent de la partie et présentèrent au Gouvernement des mémoires relatifs à l'opportunité d'installer un système d'interprétation simultanée à la Chambre des Communes. On pouvait lire par exemple le compte rendu suivant dans la *Gazette* de Montréal en date du 23 mai 1956 :

"La Chambre de commerce des jeunes du Canada, comptant presque 25,000 membres dans tout le pays, a demandé aujourd'hui à l'Orateur de la Chambre des Communes, Monsieur René Beaudoin, d'installer un système d'interprétation simultanée à la Chambre. La Chambre des Jeunes a présenté sa demande sous forme d'un mémoire remis à Monsieur Beaudoin par le chef de la délégation, Monsieur Ross Smyth de Montréal, président national du Jeune commerce."

Dans ce mémoire, le Jeune commerce répondait de la manière suivante aux objections que pouvait soulever l'interprétation dans le cadre plus vaste du bilinguisme :

"Bien que certains estiment que l'utilisation de l'interprétation simultanée pourrait nuire au bilinguisme, nous avons eu la preuve du contraire au sein de notre organisation. Nous nous sommes rendu compte que les relations plus étroites et la plus grande compréhension réalisées grâce à ce système ont amené les deux groupes à apprendre les deux langues officielles du Canada. Une autre preuve est la création de cours d'anglais et de français donnés dans plusieurs de nos Chambres au niveau local."

Le Jeune commerce donnait également, dans le même document, un estimé du coût d'installation d'un tel système dans l'enceinte parlementaire. Peu de temps après, la *Co-operative Union of Canada* et le *Conseil canadien de la Coopération* présentèrent des mémoires dans le même sens. Enfin, un autre organisme non moins important, la *Chambre de commerce du Canada*, présenta, lors de son dernier congrès qui eut lieu à Victoria en 1957, une résolution demandant l'installation du système d'interprétation à la Chambre fédérale.(3)

Comme on le voit, cette nouvelle technique commençait de plus en plus à attirer l'attention du public et des députés eux-mêmes qui en reconnaissaient toute la pertinence pour en avoir fait l'essai, soit au cours d'un congrès canadien, soit au siège des Nations-Unies à New York. Mais un autre élément décisif intervint alors : l'installation temporaire d'un système d'interprétation à la Chambre des Communes à l'occasion de la venue des congressistes de l'*Union postale universelle*, qui tenait ses assises à Ottawa en août dernier. Certains journaux avaient alors lancé une campagne afin que le système mobile installé soit laissé en place pour l'ouverture de la session. C'est ainsi qu'on pouvait lire dans *Le*

² Cf. *Débats de la Chambre des Communes*, Ottawa, (11 décembre 1952) : 586.

³ Profitons de cette occasion pour condamner une fois de plus l'expression impropre "traduction simultanée", qui semble avoir fait son chemin dans la Presse. Cf. *Le Devoir* 24, 5, 46, 18-7-57, 21-10-57, etc. L'erreur provient d'ailleurs du texte même de la résolution du 25-11-57, cf. *Débats* Vol. 101, No. 31 (1), p. 1535.

Devoir du jeudi 11 juillet 1957, les commentaires suivants paraissant à la rubrique *Blocs-Notes* :

“Si la traduction simultanée devient pratique courante dans les congrès de nos diverses associations canadiennes, pourquoi ne s’instaurerait-elle pas au Parlement même? Il y a déjà quelques années que l’on en parle sans rien faire pour donner suite à la suggestion. L’occasion serait d’autant plus favorable pour faire l’expérience du système à la session d’octobre que l’on aurait installé tout l’outillage nécessaire à la Chambre des Communes pour assurer la traduction simultanée aux représentants de toutes les nations qui se réunissent ces semaines-ci au congrès international des postes.”

Bien entendu, le système utilisé lors du congrès de l’U.P.U. étant provisoire et en location, on ne pouvait le conserver à la Chambre. C’est pourquoi, le 25 novembre 1957, Monsieur Maurice Breton, député libéral de la circonscription Joliette-L’Assomption-Montcalm, présenta une motion “tendant à la création d’un comité chargé d’étudier la question d’un système d’interprétation simultanée.” Des députés de tous les partis se prononcèrent alors en faveur de l’interprétation des débats. Nous allons tenter de rappeler les grandes lignes de ces séances, en indiquant en premier lieu les opinions favorables, puis les objections qui ont été soulevées.

Tout d’abord, le motionnaire a cité l’extrait suivant du discours du Trône :

“Mes ministres s’appliqueront... à faire en sorte que les deux Chambres de ce Parlement s’acquittent plus efficacement de leurs fonctions au service du peuple du Canada.”

Après quoi, il ajouta que depuis de nombreuses années, il avait pu se rendre compte à quel point il est difficile aux députés de langue française de participer d’une manière efficace aux débats en langue anglaise; que, de plus, il convient que les relations harmonieuses qui doivent exister entre les deux grandes races et les deux grands groupements ethniques de notre pays soient soulignés par l’installation d’un système d’interprétation simultanée.

D’autres députés intervinrent alors dans la discussion pour invoquer l’Acte de l’Amérique du Nord britannique aux termes duquel l’usage officiel des langues française et anglaise est reconnu non seulement dans l’enceinte de la Chambre des Communes, mais encore dans tous les services administratifs fédéraux. De plus, l’interprétation simultanée des débats, tant à la Chambre des Communes qu’au Sénat, permettant à toute la population d’envisager d’une façon plus réaliste et plus générale tous les problèmes du pays, serait un facteur important d’unité et de compréhension entre tous les Canadiens. Les visiteurs unilingues qui tiennent à assister aux débats en se rendant aux galeries de la Chambre pourraient ainsi les suivre aisément, d’autant plus que le système actuel d’amplification n’est guère suffisant. D’autres orateurs ont noté que si, en général, les députés d’expression française savent tous l’anglais, seuls quelques-uns se risquent à prendre la parole dans cette langue, car on ne s’exprime jamais aussi bien dans une langue seconde que dans sa langue maternelle; et si les sujets dont la Chambre est saisie deviennent très techniques, il est souvent difficile de les bien suivre dans une deuxième langue. Par conséquent, si les députés désirent vraiment connaître le fond de la discussion, ils sont forcés d’attendre 24 heures ou plus, afin de consulter le Hansard. Il résulte de cette situation que certains députés,

qui ne comprennent pas le français ont tendance à quitter la Chambre pendant un discours en cette langue en se disant qu'ils en liront le lendemain la traduction anglaise, ce qui donne à l'orateur l'impression qu'ils ne sont pas intéressés aux débats. En dernier lieu, un député rappela son étonnement à propos d'une récente visite au Parlement israélien, surtout après avoir tant entendu parler des dissensions qui existent entre les Juifs d'Israël et les Arabes qui vivent en ce pays. Il avait pu constater qu'au *Knesset* (Parlement israélien), on traduisait simultanément les discours prononcés en hébreu à l'intention des députés qui ne comprennent pas cette langue et ne parlent que l'arabe. L'orateur ne voyait dès lors pas pourquoi on ne ferait pas de même au Parlement canadien, où de telles dissensions n'existent pas.

Les objections exprimées au cours de ces mêmes séances furent beaucoup moins nombreuses que les opinions favorables. Certains députés craignaient que le système et son exploitation ne soient trop onéreux. D'autres, que cette innovation ne rende les débats trop mécaniques et ne décourage les efforts des anglophones qui veulent apprendre l'autre langue officielle du pays. Monsieur Pearson, qui connaît très bien la simultanéité, puisqu'il a passé de nombreuses années aux Nations Unies, répondit à la dernière objection en disant que si ce système était introduit à la Chambre des Communes, il n'y aurait aucune obligation de s'en servir pour tous les discours; et que, dans la mesure où le français deviendrait plus familier aux députés anglophones, ceux-ci auraient moins besoin de recourir à l'interprétation et seraient très heureux d'écouter directement les discours français sans le truchement des interprètes.

Après deux séances consacrées à la discussion de la motion Breton, on décida d'en confier l'examen au comité de régie interne de la Chambre, pour études ultérieures.

Par la suite, soit le 15 janvier dernier, une résolution favorisant l'installation d'un système d'interprétation simultanée à la Chambre des Communes fut adoptée à l'unanimité lors du congrès libéral national réuni pour élire un nouveau chef à la direction du parti.

Enfin, c'était la grande nouvelle, transmise par le bulletin suivant de la *Presse canadienne* le 8 février dernier :

"Le Parlement a approuvé une loi prévoyant l'établissement d'un système d'interprétation simultanée des discours prononcés aux Communes. Le Solliciteur-général, monsieur Léon Balcer, a annoncé aujourd'hui que la présente décision sera soumise à la prochaine session du Parlement. Les députés recevront la traduction immédiate des discours soit en français, soit en anglais par le truchement d'écouteurs. Prenant la parole au banquet de la Corporation des maîtres-électriciens du Québec à Trois-Rivières, Monsieur Balcer a fait savoir que le Secrétaire d'État a reçu l'autorisation de procéder dès maintenant à la formation de huit interprètes qui assureront la marche du service. Monsieur Balcer a ensuite fait remarquer que tous les partis ont été d'accord pour se prononcer en faveur de l'institution de ce système avant la dissolution des chambres."

Nous saurons, aussitôt après les élections générales du 31 mars, si le système commencera à fonctionner au cours de la prochaine session du Parlement. Si la Chambre des Communes donne un tel exemple à la population, peut-être alors que, dans un avenir assez rapproché, l'anglais et le français deviendront vraiment les deux langues de tout citoyen canadien.